

LA LOCATION-ACCESSION*

UNE FORMULE SOUPLE ET SANS RISQUE

LES AVANTAGES



PROFITEZ D'UNE
TVA RÉDUITE À 5,5%
au lieu des 20 % habituels.



L'EXONÉRATION DE
LA TAXE FONCIÈRE
PENDANT 15 ANS



LA SÉCURISATION
DE L'ACQUISITION

Vous bénéficiez de la garantie de rachat et de relogement. Vous achetez donc en toute sécurité.



PAS D'APPEL
DE FONDS

Habituellement, vous devez verser des fonds pendant la durée des travaux. En location-accession*, vous n'avez rien à payer avant d'entrer dans le logement, hormis la première partie des frais de notaire.

PLAFONDS DE REVENUS PSLA

(décret du 7 avril, arrêté du 26 mars 2004 modifié)

Les ménages bénéficiaires d'un logement agréé «PSLA» doivent respecter des plafonds de ressources vérifiés lors de la signature du contrat préliminaire ou, à défaut, du contrat de location-accession.

PLAFONDS DE REVENUS PSLA 2025 (Revenu Fiscal de Référence à respecter sur l'avis d'impôts 2024 sur revenus 2023)

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zones Abis et A	Zone B1	Zones B2 et C
Personne seule	38 508 €	38 508 €	33 479 €
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	57 555 €	53 105 €	44 710 €
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage	75 447 €	63 862 €	53 766 €
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	90 078 €	77 095 €	64 910 €
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	107 173 €	90 694 €	76 357 €
6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge	120 598 €	102 211 €	86 055 €
Par personne supplémentaire	13 440 €	11 404 €	9 599 €

LES 6 ÉTAPES DE LA LOCATION-ACCESSION*

1

CHOISISSEZ VOTRE LOGEMENT

Lors de l'entretien avec votre conseiller Notre Maison, vous déterminerez ensemble le logement qui correspond à vos attentes, selon votre budget.

2

CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER DE FINANCEMENT

Pour s'assurer de votre éligibilité et sécuriser votre acquisition, votre conseiller élabore avec vous un dossier de financement.

3

RÉSERVEZ VOTRE LOGEMENT

Une fois le financement validé par la banque, vous signez le contrat préliminaire de réservation et payez le dépôt de garantie qui constituera une avance des premiers mois de redevances.

4

SIGNEZ CHEZ LE NOTAIRE VOTRE CONTRAT DE LOCATION-ACCESSION*

A la signature de ce contrat, vous devenez locataire-acquéreur et vous devrez payer la première partie des frais de notaire.

5

PRENEZ POSSESSION DE VOTRE LOGEMENT

Les premiers mois, vous payez une redevance composée d'une "indemnité d'occupation" et d'une "part acquisitive" destinée à compléter votre apport personnel.

6

LEVEZ L'OPTION ET SIGNEZ L'ACTE DE VENTE AUTHENTIQUE

Dans un délai de 6 mois minimum après votre entrée dans les lieux et obtention de l'agrément définitif PSLA, vous signez l'acte de vente authentique chez le notaire.

Vous devenez alors pleinement propriétaire.



Groupe Valophis

NOTRE MAISON

À vos côtés